

Branche Eau

قطاع الماء

12 AOUT 2013

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° DRH/DE/2013

2 / 6 4 0 4

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'AGENTS DE DISTRIBUTION**

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours au niveau de la région de Marrakech pour le recrutement d'un agent de distribution échelle 1 ONEE-Branche Eau qui sera affecté à :

- Akermoud relevant de l'Agence Mixte d'Essaouira ;

La date et le lieu du déroulement du concours seront notifiés aux candidats par voie de convocation personnelle.

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à un (01) poste,

Les candidats doivent résider pour chaque poste obligatoirement dans les provinces ci-dessous :

Affectation	Adresse de résidence
Akermoud	La province d'Essaouira

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
CQP, CFP, CSP	Plomberie-Installations thermiques et sanitaires

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 25 ans à la date du 31/12/2013
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite ;
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir ;
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

Article V: Les demandes de candidature qui seront prises en considération sont celles parvenues à la Direction Régionale du Tensift sise à **BD MED V, ANGLE BADRE GUELIZ MARRAKECH** avant le 30/08/2013 (dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre fait foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité ;
- b) Une épreuve d'arabe ;
- c) Une épreuve de français.

Article VII : Modalités de déroulement du concours

Epreuve	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats :

La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général

ALI FASSI FIHRI